

à sa veuve et à ses enfants pour pouvoir se flatter d'avoir cette grâce.

La place de premier conseiller au Conseil de Québec étant vacante par cette mort j'ai l'honneur de proposer au Conseil le S. de Lotbinière pour la remplir. Je ne vois pas de sujet qui soit plus digne de la remplir que lui, car outre que depuis neuf ans qu'il est conseiller et s'est acquis l'estime de tout le monde et la réputation d'un juge éclairé et fort intègre, il a encore les services de son grand père et ceux de son père qui parlent en sa faveur.

Le premier a été le premier Lieutenant général qu'il y a eu à Québec et a exercé cette charge jusqu'à sa mort pendant 20 ans ; le second lui succéda étant déjà Conseiller et exerça cette charge avec beaucoup de distinction pendant près de 30 ans. Il eut ensuite celle de premier conseiller dans laquelle il est mort, après avoir été 40 ans dans la judicature. Je puis assurer le conseil que le S. de Lotbinière est digne d'un tel père et qu'il mérite cette charge.

Il a eu le malheur de déplaire à M. Bégon lorsque par sa fermeté il a empêché en plus d'une occasion qu'on ait donné atteinte à des arrêts concernant la police que M. Bégon voulait faire changer parce qu'ils avaient été rendus contre ses avis. La dernière fois que c'est arrivé ça été au dernier Conseil de carême, au sujet d'un arrêt rendu quelque temps auparavant, par lequel le prix de la viande de boucherie avait été réglé, car M. Bégon qui avait lui-même prononcé cet arrêt,